Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 137 (1992)

Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dans l'arène et de s'exprimer publiquement ? Une telle mesure désempare le citoyen, qui accepte d'être soldat de milice et de défendre si nécessaire sa patrie, va se sentir désemparé. Elle fait penser à une équipe de football qui, au cours d'un match capital, se verrait condamnée à ne pas franchir la ligne médiane!

Dans les années 1930, Rudolf Minger et ses officiers généraux ont participé à d'innombrables «Landsgemeinde patriotiques» pour expliquer au peuple les dangers présents et futurs...

Les maladresses des convaincus

Une campagne doit être coordonnée par des étatsmajors formés par des citoyens qui travaillent bénévolement. La Société suisse des officiers a assumé ce rôle en 1989, avant le vote sur la suppression de l'armée. Encore fallait-il travailler judicieusement, et ne pas donner aux sections romandes et tessinoises l'impression que les responsables les avaient oubliées. Il a fallu attendre bien longtemps pour recevoir des documents conçus par des Suisses alémaniques, pensés en allemand et plus ou moins bien traduits en français. A tel point que plusieurs sociétés d'officiers se sont sérieusement demandé si elles allaient payer la contribution exceptionnelle exigée par le Comité central.

Dans la campagne concernant l'initiative «Quarante places d'armes, ça suffit !», il ne faudrait pas qu'il y ait trois manières de faire les choses: la manière adéquate, la manière erronée et la manière militaire.

RMS

GRANDS VINS SUISSES ET ÉTRANGERS



PROPRIÉTAIRES DE DOMAINES RÉPUTÉS BOUTEILLES DE HAUT PRESTIGE OBRIST S.A.

Avenue Reller 26 - 1800 VEVEY - Tél. 021/921 12 62